

Paris, le 14 décembre 2009

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration de la société Carpinienne de Participations réuni le 14 décembre 2009 a décidé le versement, le 23 décembre 2009, d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2009, d'un montant de 1 euro par action.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la société
(<http://www.carpinienne-de-participations.fr>)*